



CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT
37 AV DE LARRIEU
31100 TOULOUSE
FRANCE

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE
46100 FIGEAC
Tél : 05.65.50.33.00
Fax : 05.65.34.10.20

GAEC DE SCAUMELS
LD SCAUMELS

46100 VIAZAC

ADRESSE DE LIVRAISON
GAEC DE SCAUMELS
LD SCAUMELS
46100 VIAZAC
N° Client : 5469003
N° T.V.A. Intra-communautaire : FR14425680473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : GAEC DE SCAUMELS du 22/09/2025 - Votre vendeur : MARTY CHARLES								
BL N° 959622021 - Date de livraison : 22/09/2025 - GAEC DE SCAUMELS - LD SCAUMELS								
001	NDX711277	20,25000	68,00	6,48000	30	U	194,40	2
	CDC FIL MTC 54X100 EZ AU METRE							
002	CAF556100	12,40000	70,00	3,72000	30	U	111,60	2
	556100 CONSOLE CSN 100 GS							

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	306,00	3,60			309,60	20,00	61,92

Net H.T.	309,60 €
Total T.V.A.	61,92 €
Net à payer T.T.C.	371,52 €

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercutée conformément aux dispositions du décret n° 2005-429 et de l'article L. 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476254761 / fontaine-compta-client@rexel.fr
BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
RIB : 30004 00588 00010007392 64
N° code IBAN : FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable	5469003
Date d'échéance	23/09/2025
Mode de règlement	ESP Espèces

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt s'appliquant étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°99-535 du 12 mai 1990, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison n'entraînant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616